

**PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA  
LE 17 MAI 2017**

Ouverture de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 17e jour du mois de mai 2017 à 19h30 au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, 257, rue de Mgr-Courchesne, Nicolet.

**Sont présents :**

M. Julien BOUDREAU	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Daniel COUTU	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. André DeMERS	Maire de Sainte-Eulalie
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. André DESCÔTEAUX	Maire de Pierreville
M <sup>me</sup> Geneviève DUBOIS	Mairesse de Ville de Nicolet
M. Pierre GAUDET	Maire d'Aston-Jonction et préfet suppléant
M. Jean-François GUÉVIN	Représentant de Sainte-Monique
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M <sup>me</sup> Lucie TALBOT	Représentante de Baie-du-Febvre
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Maurice MORIN	Maire de Saint-Célestin Paroisse
M. Raymond NOËL	Maire de Saint-Célestin Village
M <sup>me</sup> Line THÉROUX	Mairesse de Sainte-Perpétue
M. Pierre YELLE	Maire de Saint-François-du-Lac

**Absence motivée :**

Formant quorum sous la présidence de M. Marc DESCÔTEAUX, préfet et maire de Sainte-Monique.

Monsieur Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

Madame Hélène Deveault secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Monsieur Martin Croteau aménagiste est également présent.

**ORDRE DU JOUR**

**1. AFFAIRES CORPORATIVES**

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires Spécial du 12 avril 2017
- 1.4. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 19 avril 2017
- 1.5. Dépôt des délibérations du Comité administratif du 3 mai 2017
- 1.6. Documents reproduits et non reproduit
- 1.7. INVITÉES :
  - 1.7.1. Mme Mélanie Bergeron (CRDS) et M. Éric Tremblay (CIUSS)
  - 1.7.2. Mmes Lise Bissonnette et Mélanie Chevalier – La Croix-Rouge

**2. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT**

- 2.1. Acceptation du 14e projet FDT : Jeux extérieurs La Visitation
- 2.2. Acceptation du 15<sup>e</sup> projet FDT : Accessibilité au Centre récréatif La Visitation

**3. PROJETS DU FONDS CULTUREL**

- 3.1. Entérinement des décisions du comité de sélection du Fonds culturel 2017

**4. AFFAIRES COURANTES (finalité : résolution)**

- 4.1. Désignation d'un représentant de la MRC au C.A. de la SDENY – *Société de développement économique Nicolet-Yamaska*
  - 4.1.1. Autorisation de signature de la Convention de partenariat avec la SDENY
- 4.2. Modification au règlement d'emprunt 2011-03 – Mise aux normes des bibliothèques

- 4.3. Désignation des élus aux AGA de Grobec, Cogesaf, Agence forestière des Bois-Francs, SADC
- 4.4. Autorisation générale de dépenses pour le projet de circuits découvertes culturelles en baladodiffusion avec Tourisme Nicolet-Yamaska

## **5. AFFAIRES FINANCIÈRES**

- 5.1. Liste des comptes et des déplacements

## **6. POINTS D'INFORMATION**

- 6.1. Suivi des candidatures au poste d'adjointe à la direction
- 6.2. Rapport des comités d'investissement et PDZA

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).**

## **8. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES SABLIERES**

### **8.1. Aménagement / forêt**

- 8.1.1. Avis de conformité à Ville de Nicolet au projet de règlement 336-2017
- 8.1.2. Avis de conformité à Ville de Nicolet au projet de règlement 337-2017
- 8.1.3. Avis de conformité à la municipalité de Saint-François-du-Lac au projet de règlement ZO 02-17
- 8.1.4. Avis de conformité à la municipalité de Saint-François-du-Lac au projet de règlement Z0-02-17-1
- 8.1.5. Avis de conformité à la municipalité de Ste-Eulalie au projet de règlement 442-17
- 8.1.6. Avis de conformité à la municipalité de Saint-François-du-Lac au projet de règlement Z0-02-2017-2
- 8.1.7. Adoption du règlement 2017-01 modifiant le SADR 2017-07 par une nouvelle cartographie Lac Saint-Pierre (9<sup>e</sup> modification)
- 8.1.8. Adoption du rapport annuel 2016 pour le suivi du Plan de gestion des matières résiduelles, PGMR

### **8.2. COURS D'EAU, CARRIÈRE-SABLIÈRE**

## **9. DEMANDE DE COMMANDITE ET D'APPUI**

- 9.1. Festival du Cochon, Ste-Perpétue
- 9.2. UPA, Journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec

## **10. AFFAIRES NOUVELLES**

- 10.1. Réglementation sur les chiens dangereux
- 10.2. Ma Santé en main à La Visitation
- 10.3. Les assurances collectives regroupées
- 10.4. Contribution municipale à la Croix-Rouge

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

### **1.1**

#### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Le préfet M. Marc Descôteaux, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

### **1.2**

#### **2017-05-117 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** les points ajoutés aux Affaires nouvelles : Réglementation pour les chiens dangereux; Ma Santé en main; les assurances-collectives et contribution à la Croix-Rouge.

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand Saint-Esprit

et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2017-05-118** **1.3**  
**DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 12 AVRIL 2017**

Le procès-verbal de la séance Spéciale du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 12 avril 2017 a été transmis au préfet et aux membres du Conseil le 10 mai pour lecture.

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 12 avril 2017.

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par madame Line Théroux, mairesse de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2017-05-119** **1.4**  
**DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 19 AVRIL 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 19 avril 2017 à Saint-Wenceslas, a été transmis au préfet et aux membres du Conseil le 10 mai 2017 pour lecture.

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 19 avril 2017.

Il est proposé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.5**  
**DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 MAI 2017**

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 3 mai 2017 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de madame Line Théroux, mairesse de Sainte-Perpétue et appuyée de monsieur André Descôteaux, maire de Pierreville.

**1.6**  
**DOCUMENTS REPRODUITS**

<b>Date</b>	<b>Provenance</b>	<b>Sujet</b>
2017-04-27	MDDELCC (environnement)	Subv. mun. PGMR
2017-04-27	MTMET (MTQ)	Ste-Eulalie, Village-Relais
2017-05-01	MRC Vaudreuil-Soulanges	Changement date colloque AGRCQ
2017-05-04	FQM	Information FLS- fonds locaux de solidarité
2017-05-04	MSP	Caserne Régie Incendie Pierreville
2007-05-	MAMOT	Rencontres régionales
2017-05-04	Ministère Ress. Naturelles	Réponse hydrocarbures

**1.7**  
**INVITÉES :**

**1.7.1**  
**MME MÉLANIE BERGERON, Conseil régional en développement social, CRDS ET M. ÉRIC TREMBLAY du CIUSS**

Madame Bergeron et Monsieur Tremblay ont exposé leur définition du développement social et du soutien à la communauté en matière de santé globale.

### 1.7.2

#### **MMES LISE BISSONNETTE ET MÉLANIE CHEVALIER, LA CROIX-ROUGE**

Mme Lise Bissonnette, accompagnée de Mme Mélanie Chevalier, a présenté les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge, en cas d'incendie, d'inondation, d'évacuation, etc.

### 2.0

#### **FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT**

### 2.1

2017-05-120

#### **ADOPTION DU 14<sup>E</sup> PROJET : JEUX EXTERIEURS LA VISITATION**

**CONSIDÉRANT** le montant de 51 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2017 du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires pour la municipalité La Visitation-de-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la municipalité La Visitation-de-Yamaska d'un montant de 36 617 \$ pour le projet des jeux extérieurs (70 % du coût total du projet s'élevant à 52 310 \$);

**CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce Fonds;

**CONSIDÉRANT** que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 14 383 \$ pour la municipalité La Visitation-de-Yamaska.

Il est proposé par Monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet **Jeux extérieurs** présenté par la municipalité **La Visitation-de-Yamaska** pour un montant maximum de 36 617 \$, sans condition, et de verser cette subvention en deux tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2.2

2017-05-121

#### **ACCEPTATION DU 15<sup>E</sup> PROJET FDT : ACCESSIBILITÉ AU CENTRE RÉCRÉATIF LA VISITATION**

**CONSIDÉRANT** le montant de 14 383 \$ disponible dans l'enveloppe 2017 du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires pour la municipalité La Visitation-de-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la municipalité La Visitation-de-Yamaska d'un montant de 11 470 \$ pour l'accessibilité au Centre récréatif (70 % du coût total du projet s'élevant à 16 386 \$);

**CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce Fonds;

**CONSIDÉRANT** que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 2 913 \$ pour la municipalité La Visitation-de-Yamaska.

Il est proposé par madame Line Théroix, mairesse de Sainte-Perpétue et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet **Accessibilité au Centre récréatif**, présenté par la municipalité **La Visitation-de-Yamaska** pour un montant maximum de 11 470 \$, sans condition, et de verser cette subvention en deux tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-05-122

**3.0**  
**ENTÉRINEMENT DES DÉCISIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION DU FONDS CULTUREL 2017 DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA**

- CONSIDÉRANT** que la somme totale prévue pour la première date de tombée du Fonds culturel 2017 est de 19 000 \$ ;
- CONSIDÉRANT** la réception de 5 projets conformes pour un total de demande d'aide de 5 565 \$ ;
- CONSIDÉRANT** que les projets répondent aux exigences du Fonds culturel 2017;
- CONSIDÉRANT** la présentation des dossiers faite au Comité de sélection le 9 mai 2017, et la recommandation favorable de celui-ci.

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Pierre Yelle, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu que ce Conseil entérine la recommandation du comité de sélection du Fonds de soutien aux projets culturels et octroie :

- 1 500 \$ à M. Alexandre Baril pour le projet La musique que j'aime : l'album de la MRC de Nicolet-Yamaska, dont le coût total de projet est de 3 950 \$ ;
- 1 500 \$ au Festival du cochon pour le projet Rétrospective de nos 40 ans d'existence, dont le coût total de projet est de 4 000 \$ ;
- 465 \$ à la Municipalité de Sainte-Monique pour le projet Journée portes ouvertes à la bibliothèque municipale pour les jeunes, dont le coût total de projet est de 665\$ ;
- 1 500 \$ à la Troupe de danse Pow Wow et Abénakis pour le projet Initiation à la danse Pow Wow et Abénakis, dont le coût total de projet est de 2 150 \$ ;
- 600 \$ à la Société Acadienne Port Royal (SAPR) pour le projet Ateliers pédagogiques en milieu scolaire-Histoire acadienne et introduction à la généalogie, dont le coût total de projet est de 5 000 \$.

Il est également résolu que ce Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska les protocoles d'entente liant la MRC de Nicolet-Yamaska et chacun des demandeurs énumérés ci-haut et d'autoriser tous les versements aux projets suivant les termes inscrits aux protocoles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.0**  
**AFFAIRES COURANTES**

2007-05-123

**4.1**  
**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA MRC A LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NICOLET-YAMASKA (SDENY)**

- CONSIDÉRANT** que l'équipe du développement économique de la MRC accompagne les promoteurs dans la préparation de leur dossier et leur présentation de la demande d'aide financière au comité d'analyse;
- CONSIDÉRANT** que le comité d'analyse de la SDENY a pour mandat d'analyser les dossiers présentés et d'émettre ses recommandations au Conseil d'administration de la SDENY;
- CONSIDÉRANT** que la SDENY est l'organisme qui assure la gestion du Fonds d'investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY), et à ce titre, reçoit les recommandations du comité d'analyse pour ensuite décider d'accorder ou non les aides financières demandées;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la MRC dans ladite convention de nommer un représentant au conseil d'administration ainsi qu'au comité d'analyse de la SDENY.

Il est proposé par monsieur Pierre Gaudet, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur André Descôteaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Comité de nommer madame Line Théroux, mairesse de Sainte-Perpétue afin de représenter la MRC au Conseil d'administration de la SDENY.

il est également résolu par ce Conseil d'autoriser Madame Caroline Vachon, coordonnatrice du Développement économique de la MRC à participer au comité d'analyse de la SDENY.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.1.1**

2017-05-124

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NICOLET-YAMASKA (SDENY)**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2013-08-199 autorisant la création d'un Fonds d'investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY) et statuant sur la participation financière de la MRC à ce fonds par tranche de 20 000 \$ jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'une convention de partenariat avait été rédigée et signée par les partenaires dudit fonds, soient la MRC de Nicolet-Yamaska, la Banque Nationale du Canada, le CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska, le Syndicat de l'UPA de Nicolet, la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec et la Société de développement économique de Nicolet;

**CONSIDÉRANT** la fermeture du CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska et le retrait de la Banque Nationale du Canada à titre de partenaire financier dudit Fonds FIANY;

**CONSIDÉRANT** que la convention établie et signée entre les parties en septembre 2013 prend fin au retrait d'un partenaire;

**CONSIDÉRANT** que le comité actuel de la SDENY a revu l'ensemble de la documentation afférente à la gestion du Fonds d'investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY), incluant la révision intégrale de la convention de partenariat de la SDENY définissant les engagements respectifs des partenaires financiers.

Il est proposé par monsieur Daniel Coutu, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Comité d'autoriser M. Marc Descôteaux, préfet de la MRC, à signer la convention de partenariat de la Société de Développement Économique de Nicolet-Yamaska (SDENY) et des partenaires, le Syndicat de l'UPA de Nicolet, la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2**

2017-05-125

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2011-03 – MISE AUX NORMES DES BIBLIOTHÈQUES – PAR RÉSOLUTION POUR ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a entièrement réalisé l'objet du règlement 2011-03 – Mise aux normes des bibliothèques à un coût moindre que celui prévu initialement ;

**CONSIDÉRANT** que le coût des travaux s'élève à 2 061 949 \$;

**CONSIDÉRANT** que le financement permanent d'un montant de 1 526 900 \$ a été effectué;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 535 049 \$ a été affecté à la dépense provenant du fonds général

**CONSIDÉRANT** qu'il existe un solde de 676 645 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no. 2011-03 afin de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est proposé monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et résolu unanimement par ce Conseil :

- que le montant de la dépense soit réduit de 2 203 545 \$ à 2 061 949 \$;
- que le montant de l'emprunt soit réduit de 2 203 545 \$ à 1 526 900 \$;
- que le conseil approuve un montant de 535 049 \$ provenant de son fonds général;
- que le Conseil demande que le solde résiduaire de 676 645 \$ soit annulé des registres du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.3

2017-05-126

#### **DESIGNATION DES ELUS AUX ASSEMBLEES GENERALES DES ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT** les convocations aux assemblées générales annuelles des organismes suivants : Grobec, Cogesaf, Agence forestière des Bois-Francis, SADC;

**CONSIDÉRANT** que la MRC est membre de ces organismes;

Il est proposé par madame Geneviève Dubois, mairesse de Ville de Nicolet et appuyé par monsieur André DeMers, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil de désigner :

Monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas, à l'AGA de la SADC, le 1<sup>er</sup> juin à 8h45 à St-Pierre-les-Becquets;  
Monsieur Pierre Yelle, maire de Saint-François-du-Lac, à l'AGA de Cogesaf le 25 mai à 19h00 à Sherbrooke;  
Monsieur Pierre Gaudet, maire d'Aston-Jonction, à l'AGA de Agence forestière des Bois-Francis le 22 juin 2017;  
Monsieur Maurice Morin, maire de Saint-Célestin Paroisse, à l'AGA de Grobec le 8 juin à 19h00 à Thetford Mines.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.4

2017-05-127

#### **AUTORISATION GÉNÉRALE DE DÉPENSES POUR LE PROJET DE CIRCUITS DÉCOUVERTES CULTURELLES EN BALADODIFFUSION**

**CONSIDÉRANT** que le projet *Circuits découvertes en baladodiffusion* est inscrit dans l'entente de développement culturel 2017 adopté par ce Conseil (2016-10-317) ;

**CONSIDÉRANT** le budget total de 30 000\$ pour ce projet, dont 15 000\$ provenant du ministère de la Culture et des Communications ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Tourisme Nicolet-Yamaska pour la recherche, la conception et la production de trois circuits qui, ensemble, couvrent tout le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska pour un total de 21 000\$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** les besoins en promotion pour ce projet.

Il est proposé par monsieur Daniel Coutu, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC à procéder à l'embauche de Tourisme Nicolet-Yamaska pour la recherche, la conception et la production de trois circuits pour le projet Circuits découvertes culturelles en baladodiffusion pour un montant de 21 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, dans le strict respect des budgets autorisés pour ce projet.

Il est également résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général de la MRC à procéder à toutes les dépenses utiles à la réalisation de ce projet, notamment en publicité et promotion, en autant qu'elles respectent les limites budgétaires de même que les règles de la MRC et du gouvernement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5.0

### **AFFAIRES FINANCIERES**

En annexe, liste des déplacements des élus pour le mois d'avril.

## 5.1

2017-05-128

### **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES**

Chèque	Fournisseur	Description	Montant
	Ministre du revenu du QC	DAS au 15 avril 2017	14 508.08 \$
	Receveur général du Canada	DAS au 15 avril 2017	6 286.42 \$
	Ministre du revenu du QC	DAS au 30 avril 2017	13 801.75 \$
	Receveur général du Canada	DAS au 30 avril 2017	6 180.70 \$
	SSQ	Fonds de retraite mars 2017	16 732.74 \$
	SSQ	Fonds de retraite février 2017	11 539.89 \$
	SSQ	Fonds de retraite janvier 2017	11 126.34 \$
	*ADT Canada inc.	Modification système suite installation téléphonie IP	398.73 \$
	*Bell Mobilité	Cellulaire mai 2017	287.82 \$
	*BuroPlus division Commerciale	Fourniture diverse	312.43 \$
	*Caisse Populaire de Nicolet	Fonds de retraite personnel avril	80.00 \$
	*CARRA	Fonds de retraite Élus avril 2017	312.72 \$
	*CCI du Coeur-de-Québec	Apéro du proprio 2 pers.	60.00 \$
	*Club Social de la M.R.C. de N.-Y.	Cotisation des employés avril	136.00 \$
	*Covilem Inc	Poubelles ext. et semence	50.49 \$
	*Hydro-Québec	Électricité 2017-04-06 au -05-05	881.28 \$
	*Médias Transcontinental S.E.N.C.	Publicité 6e entente Dév. Culturel	604.08 \$
	*Mégaburo	Entretien copieurs avril 2017	391.19 \$
	Municipalité Ste-Eulalie	Subv. FDST Parc Domaine Demers	17 878,00 \$
201720730	Ateliers R. Vallée	Balais à balayeuse	86.06 \$
201720731	Bérubé, Pascal	Subv. Jeune entrepreneur	5 000.00 \$
201720732	Carrefour Québec International inc.	Inscription AGA	45.99 \$
201720733	Commission Scolaire de la Riveraine	Remb. dossier vente pour taxes (St-Zéphirin)	936.12 \$
201720734	Culture Centre-du-Québec	Adhésion 2017	50.00 \$
201720735	Desrochers, Maxime	Subvention Jeunes entrepreneurs	5 000.00 \$
201720736	Épicerie J.L. Lafond inc.	Épicerie	133.90 \$
201720737	FBL S.E.N.C.R.L.	Honoraires Audit 2016	14 946.75 \$
201720738	Fédération Québécoise Municipalités	Assemblée des MRC	206.96 \$
	Infotech	Vérification fin de mois mars 2017	462.78 \$
201720739	Lemire et Poirier inc.	Balayage cours	189.71 \$
201720740	Mun. Grand Saint-Esprit	Remb. ventes pour taxes	1 423.27 \$
201720741	Nouvelliste (Le)	Abonnement 1 an	307.79 \$
201720742	Omnivigil	Téléphone mai 2017	383.25 \$
201720743	Soudure DR Lemire	Subv. invest. Stratégique: acquisition logiciel ERP	5 752.00 \$
201720744	Théâtre du Coq	Subv. Dév. culturel dernier vers.	1 000.00 \$



201700416	C-04011 PRR-0030	Programme RénoRégions	5 345,40 \$
201720417	C-04011-PRR0015	Programme RénoRégions	12 000,00 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>154 838,64 \$</b>

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes présentée par le secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier de la MRC de Nicolet-Yamaska, certifie la disponibilité des fonds pour le paiement de ces comptes au montant total de **154 838,64 \$**.

Il est proposé par monsieur Raymond Noël, maire de Village de Saint-Célestin et appuyé par monsieur Jean-François Guévin, représentant de Sainte-Monique et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement au montant de **154 838,64 \$** dans les délais requis, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.0

### POINTS D'INFORMATION

#### 6.1

#### CANDIDATURES AU POSTE D'ADJOINTE A LA DIRECTION

Le directeur général informe les élus qu'il a reçu 25 candidatures et que sept personnes seront convoquées en entrevues.

#### 6.2

#### RAPPORTS DES COMITES : INVESTISSEMENT ET PDZA

**Comité d'investissement.** M. André Descôteaux mentionne qu'à la rencontre du 27 avril, deux nouveaux projets ont été présentés et acceptés. Les projets concernaient des entreprises existantes qui n'avaient encore jamais fait affaires avec le service. Les deux entreprises sollicitaient de l'aide financière du Fonds d'investissement stratégique pour des projets d'exportation et des projets d'intégration de technologie numérique. Depuis le début de l'année, chaque dollar investi dans le cadre du Fonds de développement des entreprises du territoire (FDET) génère en moyenne 7.50 \$ en investissement total.

**Comité PDZA.** M. Pierre Gaudet rappelle la tenue des consultations publiques des 23 et 30 mai prochains. L'Objectif est de soumettre des propositions d'action, obtenir les avis et les idées des participants. Prix de présence de 5 séances de photos d'entreprises agricoles. Les prochaines réunions du Comité, 7 et 22 juin, porteront sur l'analyse de faisabilité des actions et la priorisation des actions et validation du contenu du plan d'action. Le respect de l'échéancier demande de déposer le PDZA au conseil de septembre.

## 7.0

### PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Une dizaine de personnes sont présentes dans la salle.

- Questionnement sur les distances séparatrices pour les installations porcines par rapport aux distances de protection pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.
- Questionnement sur une entente en développement culturelle Centre-du-Québec.

## 8.0

### DOSSIERS EN « AMENAGEMENT – COURS D'EAU CARRIERES-SABLIÈRES »

#### 8.1

#### AMENAGEMENT

2017-05-129 8.1.1

**AVIS DE CONFORMITÉ À VILLE DE NICOLET AU RÈGLEMENT 336-2017**

***Explications :***

*Ce règlement modifie le règlement de zonage (# 77-2004) afin de modifier disposition relatives aux habitations ou contiguës (perron, balcon, escalier, etc.) et les accès.*

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement 336-2017 de la ville de Nicolet ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 77-2004) afin de modifier les dispositions relatives aux habitations unifamiliales jumelées ou contiguës et aux accès aux terrains;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

**CONSIDÉRANT** le Schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre des avis de conformité.

Il est proposé par madame Line Théroux, mairesse de Sainte-Perpétue Et appuyé par madame Geneviève Dubois, mairesse de Ville de Nicolet et *unanimement* résolu par ce Conseil de déclarer conforme au Schéma d'aménagement, le règlement 336-2017 de la Ville de Nicolet et d'autoriser le directeur général de la MRC à émettre un avis de conformité pour ledit règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-05-130 8.1.2

**AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 337-2017 – VILLE DE NICOLET**

***Explications :***

*Ce règlement modifie :*

- *le règlement d'administration des règlements d'urbanisme (# 76-2004) – normes d'installation septique ; et*
- *le règlement de zonage (# 77-2004) – bâtiments jumelés et contigus et les milieux humides ; et*
- *le règlement de lotissement (78-2004) – opération cadastrale en zones de contraintes*

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement 337-2017 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement d'administration des règlements d'urbanisme (# 76-2004), le règlement de zonage (# 77-2004) et le règlement de lotissement (# 78-2004) ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

**CONSIDÉRANT** le schéma d'aménagement actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les certificats de conformité.

Il est proposé par monsieur Jean-François Guévin, représentant de Sainte-Monique

Et appuyé par madame Lucie Talbot, représentante de Baie-du-Febvre par et *unanimement* résolu par ce Conseil de déclarer conforme au Schéma d'aménagement, le règlement 337-2017 de la Ville de Nicolet et d'autoriser le directeur général de la MRC et à émettre un certificat de conformité pour ledit règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-05-131 **8.1.3**  
**AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT ZO-02-2017 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

**Explications :**

*Ce règlement corrige et précise certaines grilles des usages et normes, préciser une compréhension d'un article, modifier une disposition sur les clôtures et haies, les abris d'auto saisonniers et sur les constructions existantes bénéficiant de droits acquis.*

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement ZO-02-2017 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de zonage (# ZO-02-2014) afin de corriger et préciser certaines grilles des usages et normes, préciser une compréhension d'un article, modifier une disposition sur les clôtures et haies, les abris d'auto saisonniers et sur les constructions existantes bénéficiant de droits acquis ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

**CONSIDÉRANT** le Schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un certificat de conformité.

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Daniel Coutu, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au Schéma d'aménagement, le règlement ZO-02-2017 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à émettre à la Municipalité un certificat de conformité pour ledit règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-05-132 **8.1.4**  
**AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT ZO-02-2017-1 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

**Explications :**

*Ce règlement insère une nouvelle cartographie et un cadre normatif sur les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.*

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement ZO-02-2017-1 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de zonage (# ZO-02-2014) afin d'intégrer une nouvelle cartographie et un nouveau cadre normatif (normes applicables et expertise géotechnique) relatif à des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, et ce, aux fins de conformité avec le SADR ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

**CONSIDÉRANT** le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les certificats de conformité.

Il est proposé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège Et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand Saint-Esprit

et *unanimement* résolu par ce Conseil de déclarer conforme au Schéma d'aménagement, le règlement ZO-02-2017-1 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac et d'autoriser le directeur général de la MRC à émettre un avis de conformité pour le dit règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-05-133 **8.1.5**  
**AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 442-17 – MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINTE-EULALIE**

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement 442-17 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 410-15) ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

**CONSIDÉRANT** le Schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un certificat de conformité.

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au Schéma d'aménagement, le règlement 442-17 de la municipalité de Sainte-Eulalie et d'autoriser le directeur général à émettre un certificat de conformité pour ledit règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-05-134 **8.1.6**  
**AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT ZO-02-2017-2 – MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

***Explications :***

*Ce règlement vise à intégrer la cartographie et le cadre normatif pour les zones à risques de mouvements de terrain, suite à la modification du SADR 2016-07.*

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement ZO-02-2017-2 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de zonage (# ZO-02-2014) afin d'intégrer la nouvelle cartographie et le nouveau cadre normatif visant la gestion des zones à risques de mouvement de terrain;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établi que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire;

**CONSIDÉRANT** le Schéma d'aménagement actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un certificat de conformité ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la Municipalité de Saint-François-du-Lac, un certificat de conformité pour le règlement ZO-02-2017-2.

Il est proposé par monsieur Raymond Noël, maire de Village de Saint-Célestin Et appuyé par monsieur Pierre Gaudet, maire d'Aston-Jonction et *unanimement* résolu par ce Conseil de déclarer conforme au Schéma d'aménagement le règlement ZO-02-2017-2 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac et autorise le directeur général à émettre un certificat de conformité pour

ledit règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-05-135 **8.1.7**  
**ADOPTION DU REGLEMENT 2017-01 MODIFIANT LE SADR 2010-07 PAR UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES DU LAC SAINT-PIERRE (9<sup>E</sup> MODIFICATION)**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté son SADR et qu'il est en vigueur depuis le 19 mai 2011;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska avait reçu une correspondance de la part du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en mai 2014, nous indiquant la susceptibilité d'une possible demande de modifier le SADR;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a reçu de la part de la Ville de Nicolet une demande pour ajouter cette nouvelle cartographie des zones inondables du lac Saint-Pierre;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 15 février 2017 conformément aux dispositions du Code municipal;

**CONSIDÉRANT** que copie du règlement a été transmise à tous les membres du conseil des maires et que tous les membres présents ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2017-01, visant à modifier le Schéma d'aménagement révisé 2010-07 par une nouvelle cartographie des zones inondables du Lac Saint-Pierre - (9e modification).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-05-136 **8.1.8**  
**DÉPÔT / ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2016 POUR LE SUIVI DU PGMR**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du décret 548-2013, le gouvernement a fixé en 2013 l'obligation pour les MRC de produire un rapport annuel relatif au suivi des actions du PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles) ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit adopter son troisième rapport de suivi qui porte sur le PGMR adopté en 2004 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport joint faisant partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par monsieur Daniel Coutu, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter et déposer le Rapport annuel 2016 pour le suivi du PGMR au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.2**  
**COURS D'EAU, CARRIÈRES ET SABLIERES**

**9.0**  
**DEMANDE DE COMMANDITE ET APPUI**

**9.1**  
**DEMANDE DE COMMANDITE DU FESTIVAL DU COCHON, STE-PERPETUE**

La direction générale du Festival du cochon de Ste-Perpétue présente une demande de commandite de 1000\$ pour souligner les 40 ans du Festival. Un plan de visibilité est proposé.

**Décision** : La commandite ne peut être accordée, en raison d'une non-conformité à la Politique en vigueur. En référence l'article 7 exclusion : *Les organismes qui ont déjà fait l'objet d'un don ou d'une commandite d'une municipalité de la MRC pour les mêmes fins.*

## 9.2

2017-05-137

### UPA : JOURNEE PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUEBEC

**CONSIDERANT** la demande de l'UPA et le plan de visibilité proposé pour l'événement annuel Journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec ;

**CONSIDERANT** que l'événement Journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec respecte les critères de la Politique de dons et commandites de la MRC ;

**CONSIDERANT** que l'UPA est un partenaire actif au Plan de développement de la zone agricole de la MRC.

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil de participer financièrement au montant de 500 \$ à la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec, région Centre-du-Québec, organisée par la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, édition du 10 septembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10.0

### AFFAIRES NOUVELLES

**RÉGLEMENTATION SUR LES CHIENS DANGEREUX** : Un élu demande que le Comité de sécurité publique évalue le règlement sur les chiens dangereux et valide la nécessité de modifier le règlement actuel applicable par la SQ.

**MA SANTÉ EN MAIN** : Une invitation de la municipalité de La Visitation à participer à la 3<sup>e</sup> édition de Ma santé en main, les 27 et 28 mai prochains.

**LES ASSURANCES COLLECTIVES** : Une proposition de regroupement des municipalités pour obtenir de meilleurs prix pour une assurance collective.

**CONTRIBUTION MUNICIPALE À LA CROIX-ROUGE** : Une proposition de contribution financière municipale de 0,20\$ par personne au fonds d'aide de la Croix-Rouge.

## 11.0

2017-05-138

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean-François Guévin, représentant de Ste-Monique et appuyé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt-et-une heure trente minutes. (21h30)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

PREFET  
MARC DESCÔTEAUX

Signature

---

SECRETAIRE-TRESORIER  
MICHEL CÔTÉ